

## Réunion du Conseil Municipal LE PIAN SUR GARONNE

Le 03 octobre 2023

# Procès-verbal de la 08<sup>ème</sup> séance

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 26 septembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 03 octobre 2023, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 12**

**Nombre de conseillers présents : 9**

**Présents** : Mrs D. COUSINEY, D. BILLION, T. LORRIOT, E. MACEDO et Mmes A. LECOEVRE, M. DUBERGEY, M. CREPEAU, S. LABAT-DUBOIS lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absences excusées** : Mmes M. BAISSAS, F. DAULON (pouvoir donné à M. CREPEAU) et L. BEYNEIX (pouvoir donné à T. LORRIOT).

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**Secrétaire de séance** :

Le conseil municipal a désigné Madame Sophie LABAT-DUBOIS pour remplir les fonctions de secrétaire.

◇ ◇ ◇

Le dernier PV de conseil est validé à l'unanimité.

### **Point 1 : Modification tarifs municipaux des concessions au cimetière**

Madame Lecoivre nous présente les nouvelles possibilités tarifaires en se basant sur l'unique prix existant à ce jour : 28,85€/m<sup>2</sup>. Ce qui revient à une concession en pleine terre pour une personne de base à 75€ pour 15ans et 150€ pour 30ans.

Ci-contre les tarifs proposés :

#### **CONCESSIONS - TARIFS**

Types	Dimensions	Montants	Durée
<b>Tombe pleine terre</b>	(2,00x1,30) 2,6 m <sup>2</sup>	75 €	15 ans
		150 €	30 ans
<b>Tombe cuve</b>	(2,50x1,60) 4 m <sup>2</sup>	115 €	15 ans
		230 €	30 ans
<b>Caveau</b>	2/3 places (2,20x2,80) 6,2 m <sup>2</sup>	179 €	15 ans
		358 €	30 ans
<b>Caveau</b>	4/5 places (2,80x2,80) 7,8 m <sup>2</sup>	225 €	15 ans
		450 €	30 ans
<b>Columbarium</b>		300 €	15 ans
		600 €	30 ans

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 09	CONTRE : 00
Procurations : 02	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

### **Point 2 : Projet pédagogique piscine pour les enfants de l'école**

Madame la Directrice de l'école demande à la Mairie sa participation financière pour le bus afin que les élèves puissent aller à la piscine de Langon à 11 reprises, soit un trajet de plus que l'an dernier.

Le coût s'élève à 1.100€ pour les 11 trajets.

Après avoir délibéré, les membres présents sont favorables à cette prise en charge par la Mairie pour les enfants de l'école de Pian.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 09	CONTRE : 00
Procurations : 02	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

### **Point 3 : Convention de partenariat auprès du CVLV**

Madame Lecoeuvre rappelle que la CAF a modifié son fonctionnement. On ne parle plus de CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) mais de CTG (Conventions territoriales globales). De fait les sommes perçues de la CAF par la commune ne sont plus versées directement. Cette somme est versée au CVLV, avec qui nous avons une convention pour l'accueil périscolaire. Le CVLV doit nous reverser les sommes dues. La convention précise les modalités de paiement de ces sommes.

La Mairie réclame ensuite le remboursement par titre. En 2023, nous réclamons le budget 2022 avec un étalement en 3 fois. En 2024, ces versements seront demandés au mois de mars et avril.

Madame Lecoeuvre en profite pour annoncer que le CVLV souhaite du personnel en plus avec pour exemple Karine pour 1/2h de plus par jour.

Le Conseil municipal approuve cette décision à la majorité, s'abstiennent Messieurs LORRIOT et MACEDO et Mme BEYNEIX.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 08
Présents : 09	CONTRE : 00
Procurations : 02	ABSTENTION : 03
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

### **Point 4 : Achat de tables pour mise à disposition**

Actuellement, M. Cousiney explique que les tables et chaises de la salle des fêtes sont mises à la disposition de la population de la commune pour la modique somme de 2€ pour 1 table et 6 chaises.

Ce matériel est en mauvais état et fréquemment rendu sale.

Monsieur le Maire propose donc d'acheter des tables neuves chez Leclerc à 29,90€ la table et ainsi de louer l'ensemble à 5€ au lieu de 2€.

Monsieur Macedo exprime son mécontentement et propose que ces mises à disposition soient gratuites pour les habitants de la commune.

En attendant, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que M. Cousiney achète les tables selon les besoins.

**Point 5 : Proposition de prix de vente parcelle AL29**

La proposition du Conseil faite au promoteur à l'issue du dernier conseil municipal n'a pas été retenue pour le rachat de la parcelle AL29. Le promoteur nous répond par une offre à 20€/m<sup>2</sup> soit 1.080€.

Le Conseil délibère et vote contre à l'unanimité.

<input checked="" type="checkbox"/>	VOTES	
En exercice : 12	POUR : 00	
Présents : 09	CONTRE : 11	
Procurations : 02	ABSTENTION : 00	
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11	

**Point 6 : Proposition d'une représentation d'un spectacle pour le repas des anciens**

Mesdames Crépeau et Lecoeuvre nous présentent les deux possibilités de spectacle proposées pour le repas des anciens qui aura lieu le 13 janvier 2024 :

- Soit un spectacle de cirque d'1h15 au prix de 1.200€
- Soit le spectacle French Cancan comme l'an dernier et qui avait beaucoup plu d'environ 4h tout le long du repas au prix de 1.450€

Le Conseil s'exprime et valide le second choix, s'abstiennent Messieurs LORRIOT et MACEDO et Mesdames BENNAMIAS et BEYNEIX.

<input checked="" type="checkbox"/>	VOTES	
En exercice : 12	POUR : 07	
Présents : 09	CONTRE : 00	
Procurations : 02	ABSTENTION : 04	
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11	

**Point 7 : Proposition de colis pour les anciens**

Madame Crépeau détaille le contenu connu à ce jour des paniers gourmands qui seront distribués à nos aînés ne souhaitant pas participer au repas soit environ 150 paniers.

- Une bouteille de vin rouge d'un viticulteur de Pian
- 2 conserves de poisson de la Pêcherie Moreau
- Des chocolats en provenance de La Réole
- 1 pot de garbure de chez Palmagri

Le tout pour un budget équivalent à celui de l'an passé. Les flyers vont être distribués ce week end pour le choix du repas ou du panier.

**Point 8 : Haie jardin public et Mairie**

M. le Maire expose que le massif devant la Mairie est à refaire car pas assez sécurisant, qu'il faut égayer le colombarium (avec des cyprès par exemple), que la haie de piracantas au niveau du garage communal est très difficile d'entretien.

Un devis a donc été fait par un pépiniériste pour des fusains notamment, le coût serait d'environ 350€.

Le Conseil valide la proposition à l'unanimité.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 09	CONTRE : 00
Procurations : 02	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

#### **Point 9 : OAP ; accès chemin des sables**

Didier Cousiney nous fait savoir que le terrain de M. D. Labrèze a été vendu aux Cars Olivier et que du fait que c'est un particulier qui a fait la vente, l'entreprise ayant acquis le terrain peut l'aménager comme elle le souhaite.

Cependant il risque d'y avoir un problème d'accès du fait que M. Ferral a acheté son terrain avant le PLUI. Sur la zone de cette OAP il y a une seule entrée or M. Ferral en a déjà une.

Il va donc falloir s'adresser à la CDC, plus particulièrement à M. Loan Bentejac en charge de l'urbanisme.

#### **Point 10 : Prémption parcelle AB30**

Didier Cousiney parle ensuite d'un terrain acheté par l'ancienne municipalité d'environ 2.200 m<sup>2</sup> et demande ce que nous pensons en faire.

#### **Point 11 : Maison médicale**

Monsieur Lorriot précise qu'il faut désormais travailler pour que l'architecte dépose le permis de construire. Pour cela, il convient de délibérer sur les honoraires de celui-ci. Notre secrétaire de Mairie nous rappelle que cette délibération a déjà été prise lors d'un conseil municipal et qu'elle fera donc la modification nécessaire du fait que le coût ayant diminué, les honoraires déjà votés ont également baissé (environ 84.000€).

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 09	CONTRE : 00
Procurations : 02	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

#### **Point 12 : Questions diverses**

- Algeco : le loyer court jusqu'en juin 2024, RAS.
- Installation du kinésithérapeute dans la future maison médicale : il demande l'autorisation à la Mairie de se domicilier à l'adresse de l'Algeco avant le 31 décembre afin d'être définitivement domicilié sur la commune.
- SICTOM : passage au bac jaune pour tous les habitants en 2024 ; la fréquence n'est pas encore actée, les communes concernées doivent se concerter avec le SICTOM. Peut-être devrions-nous faire une réunion publique pour en parler avec la population.
  - M. Cousiney demande à faire remonter l'info au SICTOM comme quoi les éboueurs doivent arrêter de déposer les bacs une fois vidés dans le camion n'importe où sur la chaussée en particulier devant les entrées des maisons ou trop près des routes.
  - A Corneil, le SICTOM demande à ce que toutes les poubelles noires soient amenées à un seul endroit à déterminer pour faciliter les manœuvres des camions. En effet ces derniers n'ont pas le droit de faire de marche arrière.
- La Mairie a reçu une demande de l'opérateur Free pour implanter une antenne derrière les vestiaires du stade municipal. Messieurs Billion et Cousiney ont répondu par la négative et ont proposé d'autres lieux ne



convenant pas à Free qui a ensuite proposé sur le parking du stade. L'antenne ferait 24m de haut avec une emprise au sol de 6m x 10m pour un loyer annuel entre 6.500€ et 7.000€.

Le Conseil refuse cette offre à l'unanimité.

- Une réunion de la commission école a eu lieu en septembre, tout se passe bien. Or depuis le jeudi 28 septembre, des disputes ont éclaté notamment sous la menace d'un couteau, des placages dangereux ont été sanctionnés en récréation, des menaces ont été proférées à l'encontre d'une agent suivies d'une tentative d'étranglement. M. le Maire est intervenu à chaque fois pour rétablir la paix et le dialogue. Cependant un couple de la commune tente de faire exclure définitivement l'enfant responsable des menaces et agressions. Monsieur Cousiney refuse, soutenu par son Conseil, il faut d'abord tenter d'aider cet enfant.
- Julien notre agent cantonnier prend la parole pour exprimer son mécontentement quant à des rumeurs parvenues jusqu'à lui comme quoi il ne travaillerait pas assez, n'en ferait qu'à sa tête, etc. Un vif échange se poursuit entre lui et M. Billion pour clore le sujet.
- Deux réunions de quartiers ont eu lieu le 30 septembre : moment très convivial. Les deux prochaines auront lieu le 07 octobre.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20H30, l'ordre du jour étant épuisé.

✧ ✧ ✧

**Monsieur Didier COUSINEY,**  
Le Maire

**Madame Sophie LABAT-DUBOIS,**  
Secrétaire de séance